



## **Avis d'ouverture de la phase de concertation**

### **Élaboration du Plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune de LECCI**

Par délibération n°53/2023 en date du 29 décembre 2023, le Conseil Municipal de Lecci a procédé à la prescription du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La délibération n°53/2023 en date du 29 décembre 2023 ouvre une période de concertation avec toutes les personnes intéressées jusqu'à l'approbation du projet et le bilan de la concertation qui sera dressé par délibération du conseil municipal.

La délibération n°53/2023 en date du 29 décembre 2023 et le dossier des études en cours sont à la disposition de toutes personnes intéressées en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune, ainsi qu'un registre de concertation.

Les observations du public peuvent être recueillies :

- par courriel à l'adresse de messagerie électronique : [urbanisme.lecci@orange.fr](mailto:urbanisme.lecci@orange.fr)
- par courrier à l'adresse : Mairie de Lecci – 120 Stradonu di a Mirria – 20 137 Lecci.
- en mains propres au service de l'urbanisme : service urbanisme – 120 Stradonu di a Mirria – 20 137 Lecci – aux horaires habituels d'ouverture au public.